



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 39373

Texte de la question

M. Yves Cochet appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le déménagement de la faculté d'Orsay sur le plateau de Saclay. Le projet de pôle de recherche scientifique mené par M. Christian Blanc prévoit le déménagement de la faculté d'Orsay sur le plateau de Saclay. Il aimerait donc savoir quel sera le devenir des bâtiments existants sur les communes de Bures-sur-Yvette et d'Orsay, alors même que le plan Campus adopté en juillet 2008 par le conseil d'administration de l'université et validé par le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur prévoyait leur rénovation. Il souhaite aussi savoir ce qu'il adviendra des mesures annoncées dans le contrat de projet État-Région pour le campus d'Orsay qui engageaient 25,5 millions d'euros. Il aimerait également que soient indiqués les montants alloués à cette opération de déménagement et comment elle sera financée, notamment par rapport au plan Campus de Mme Valérie Pécresse.

Texte de la réponse

Le principe du déménagement de l'université Paris-XI sur le plateau de Saclay a été voté à une très large majorité par le conseil d'administration de l'université en novembre 2008. Ce choix est d'ailleurs confirmé dans le dossier de candidature au « plan campus » remis conjointement par 21 établissements de recherche et d'enseignement supérieur présents sur le plateau de Saclay ou souhaitant s'y implanter. Ce dossier a été validé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche le 24 mars 2009 et est donc éligible pour recevoir des financements dans le cadre du « plan campus ». La répartition des fonds mobilisés dans ce cadre entre les projets sélectionnés sera prochainement rendu publique par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. D'autres sont également prévus au contrat de projet État-région pour le campus d'Orsay, le souhait du Gouvernement est qu'ils soient utilisés en cohérence avec les choix stratégiques de l'université. Enfin, le déménagement d'éléments de l'université d'Orsay sur le plateau de Saclay va conduire à la libération d'emprises importantes en périphérie immédiate du cœur du cluster scientifique, technologique et économique en cours de constitution ; le Gouvernement s'assurera de la bonne réutilisation de ce site qui constitue, par sa localisation et sa qualité, un atout pour le cluster. Si les bâtiments et sites du campus actuel ne sont plus adaptés à une utilisation pour des activités de recherche de pointe, nombre d'entre eux pourront être réutilisés ou requalifiés pour d'autres usages, par exemple l'accueil des entreprises technologiques.

Données clés

Auteur : [M. Yves Cochet](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39373

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Développement de la région capitale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 185

Réponse publiée le : 9 juin 2009, page 5612